

Journal de l'Outbaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Produits de Marque

annexé dans le Journal de l'Outbaix

BILLET PARISIEN LES MESURES D'ASSAINISSEMENT FINANCIER

PARIS, 10 JANVIER (Midi).

La défection de M. Fernand Bouisson au siège présidentiel était un événement important pour qu'il pût passionner la Chambre. Aussi bien, c'était pas ce qui se passait en séance publique qui faisait les frais des conversations de couloirs. On s'y entretenait beaucoup plus volontiers des mesures d'assainissement financier étudiées par le Gouvernement.

N'est-ce pas, en effet, le problème budgétaire qui domine actuellement tous les autres? Les difficultés que rencontrent M. Chéron pour faire accepter par le Conseil des Ministres et par le Parlement les suggestions des experts s'échappent à personne. Il n'est donc pas douteux que le sort du Cabinet va se jouer dans les jours qui vont venir.

Le déficit du budget étant, approximativement, de dix milliards sept millions, les experts ont estimé qu'il convenait de le combler moitié par des économies, moitié par des augmentations d'impôts. Ils ont proposé comme une mesure également importante le recours exclusif à l'une ou l'autre forme de ces ressources budgétaires.

M. Chéron a fait sienne cette politique. Il juge donc indispensable de demander des sacrifices à toutes les catégories de citoyens. C'est dans cet esprit qu'il s'est entretenu avec les délégués des fonctionnaires et des anciens combattants. Les délégués n'ont d'ailleurs pu que lui promettre d'en référer à leurs associations. Il serait évidemment souhaitable que ces pourparlers puissent aboutir à des décisions acceptables pour tous. On ne saurait malheureusement les escompter avec certitude.

Le Conseil des ministres se trouvera donc mercredi en face d'une tâche aussi urgente que délicate. Du côté de l'impôt, l'auteur qu'il devra accomplir ne sera pas moins difficile. L'impôt est, en effet, une arme à double tranchant qui devient dangereuse à celui qui la manie quand elle est dirigée avec maladresse. Toutes les solutions faciles empruntées à la démagogie auraient vite fait d'étouffer l'économie nationale sous le poids de la fiscalité. Ce ne sont certes pas ces solutions qui ont été proposées par les experts. Mais, à leurs propositions, d'autres propositions peuvent être substituées pour que le Gouvernement et le Parlement soient attentifs aux arguments d'ordre électoral. Tel est le danger qui nous menace. Nous savons bien sûr que la vigilance et la fermeté que l'on prête à notre Grand-Argentier auront su l'écartier.

A PHILIPPEVILLE



LA NOUVELLE MAIRIE DE PHILIPPEVILLE dont M. de Montie a présidé l'inauguration.

Vers la révision des dettes de guerre

New-York, 10 janvier. — Tout indique que M. Roosevelt et Stimson ont été amenés à reconnaître que la politique suivie, jusqu'ici, par les Etats-Unis, dans l'affaire des dettes de guerre, constitue une erreur profonde.

M. Stimson, a été l'objet de violentes critiques pour avoir déclaré qu'il se refusait à toute nouvelle négociation avec la France, en raison de son défaut à l'échéance du 15 décembre.

Depuis lors, toutefois, des tractations ont eu lieu, en vue de rétablir, sous une forme plus ou moins officielle, l'ancienne Commission des dettes, à l'effet de procéder à une nouvelle étude de problèmes et de trouver un moyen de sortir de l'impasse actuelle.

Dans les derniers jours de l'année 1932, les financiers les plus éminents s'accordèrent à proclamer la nécessité d'une révision des dettes de guerre.

M. Virgin, président sortant de la Chase National Bank a vient de publier cette opinion. Il n'est pas douteux que les dirigeants du monde des affaires ont fait pression sur le président sortant et sur son successeur, afin de les amener à se convertir.

Bien que le secret le plus absolu soit gardé sur les intentions du chef de l'exécutif et de son successeur, on peut en tirer certaines conclusions très intéressantes.

LETTRE DE BRUXELLES UNE PROCLAMATION DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 10 JANVIER 1933.

An moment où les socialistes cherchent à déclencher, dans le pays, un mouvement général d'agitation qui ne peut qu'aggraver les grandes difficultés actuelles, il est intéressant de noter le calme avec lequel la démocratie chrétienne mène le bon combat pour le pays et pour les travailleurs. Elle fait face sur tous les fronts à l'assaut de la crise et des forces mauvaises qui l'aggravent. Faisant preuve d'une sagesse et d'une expérience très grande de la vie, déclinant toutes les fausses promesses, toutes les nœuds aveugles; tenant compte des possibilités de l'heure, bâtissant sur le réel et non sur le rêve, elle travaille au salut public avec un courage, une hardiesse, une générosité qui finiront par ouvrir les derniers yeux qui restent obstinément fermés devant son œuvre.

Les Travaillistes chrétiens reprennent d'abord franchement l'attitude des socialistes: «Ceux-ci disent à la classe ouvrière le contraire de la vérité.»

Deuxième point: Les Travaillistes chrétiens accusent ensuite l'Allemagne, mauvais payeur, d'être une des grandes causes de la crise belge; l'Allemagne a réussi à ne plus payer les réparations; d'où 400 millions de perte par an, pour la Belgique; et globalement une charge de 37 milliards sur nos épaules.

Troisième point: A cette lourde cause de la crise financière, les Travaillistes chrétiens ajoutent les charges du chômage; un milliard. Et ici, les Travaillistes chrétiens disent nettement: «On ne touchera pas aux indemnités de chômage, ou nous ne soutiendrons plus le Gouvernement.» Et le Gouvernement a décidé de ne point toucher à ces indemnités. Il n'en est point de même dans les provinces et les communes socialistes qui ont dû demander l'appui du Gouvernement pour continuer à aider les chômeurs.

En réalité, disent les Travaillistes chrétiens, le grand mal, c'est la crise et le mal est universel. Les affaires sont paralysées. Le commerce ne va plus. La Belgique doit acheter à l'étranger les trois quarts de sa consommation. Il faut payer ces trois quarts. Avec quoi, quand le commerce et l'industrie sont malades, quand les impôts ne rentrent plus?

Les Travaillistes chrétiens concluent: Le Gouvernement n'a pas la responsabilité: 1° du non-paiement de l'Allemagne; 2° du chômage; 3° de la crise. Et c'est pourquoi, contrairement aux socialistes, ils appuient son programme de redressement financier.

Il se repoussent le prêt sur le capital, sur l'argent des banques; ils condamnent l'inflation qui porterait atteinte à l'honneur du pays; ils préconisent l'impôt et la compression des dépenses. Ils insistent pour la rentrée du milliard d'impôts restant à payer; ils approuvent le refus de paiement à l'Amérique; ils s'opposent aux réductions des traitements aux agents de l'Etat; aux réductions des dépenses sociales; ils admettent la contribution nationale, temporaire et progressive et des impôts indirects sérieusement contrôlés.

Tout ce programme est développé dans une proclamation lancée au pays, à des milliers d'exemplaires, par la Ligue des Travaillistes chrétiens et qui sera de nature à contribuer efficacement au triomphe de la vérité.

S...

Le brouillard à Londres

Londres, 10 janvier. — Un épais brouillard, le premier de la saison, couvre, depuis hier soir, Londres et ses banlieues.

Pendant toute la nuit les services d'autocars n'ont pu assurer le transport des passagers qu'avec des retards assez considérables et, ce matin, une partie du trafic ferroviaire a été ralentie et parfois annulée, cependant que dans Londres même les automobiles et autobus s'avancent qu'à une allure inférieure à celle d'un homme au pas.

Puisque les collisions se sont produites entre divers véhicules et on a même eu à enregistrer un certain nombre de blessés.

Dans l'après-midi toutefois, une légère éclaircie a permis à la circulation de reprendre un train plus normal.

LE MARIAGE DE M^{lle} ANDRÉE DOUMER

On a célébré à Paris le mariage de M^{lle} Andrée Doumer, petite-fille du président-élu, avec l'ingénieur de la Compagnie Nivez.

Pour équilibrer le budget, M. Henry Chéron va proposer 5 milliards 326 millions d'économies et 5 milliards 453 millions d'impôts nouveaux

Paris, 10 janvier. — Le Conseil de cabinet s'est réuni ce matin pour entendre le ministre des Finances. Le ministre des Finances a fait l'analyse du rapport des experts. Il a rendu hommage au remarquable travail de M. Fournier et de ses collaborateurs, hommage auquel le Conseil a associé ses remerciements.

M. Henry Chéron a ensuite fait un exposé de la situation économique générale, financière et budgétaire de la France.

De cet exposé résulte notamment la certitude qu'il existe dans notre pays de grosses disponibilités sans emploi, qui s'attendent pour s'employer que le moment où le public aura trouvé ses placements dans la restauration de l'équilibre budgétaire.

L'équilibre budgétaire

Avant fait siennes ces constatations techniques en vue desquelles il avait précédemment consulté les experts, le ministre des Finances a conclu: 1° A la nécessité du rétablissement immédiat de l'équilibre budgétaire, si sévères que puissent être les sacrifices qu'implique ce rétablissement dont chacun devra prendre sa part; 2° Lorsque l'équilibre aura été établi, au dégrèvement de la Trésorerie par l'émission d'un emprunt de consolidation indispensable à la liquidation du passé;



M. CHÉRON

3° Au respect absolu de l'indépendance des deux caisses: Caisse des Dépôts et Caisse d'amortissement. Pour assurer l'équilibre budgétaire, le ministre des Finances a proposé 5 milliards 326 millions d'économies et 5 milliards 453 millions d'impôts nouveaux: la totalisation de ces deux chiffres laisse, par rapport au

déficit, une marge de sécurité de 223 millions.

Le déficit budgétaire est évalué à 10.541 millions

Le ministre des Finances a fait ressortir le mouvement de la Dette publique du 30 juin 1926 au 31 décembre 1932.

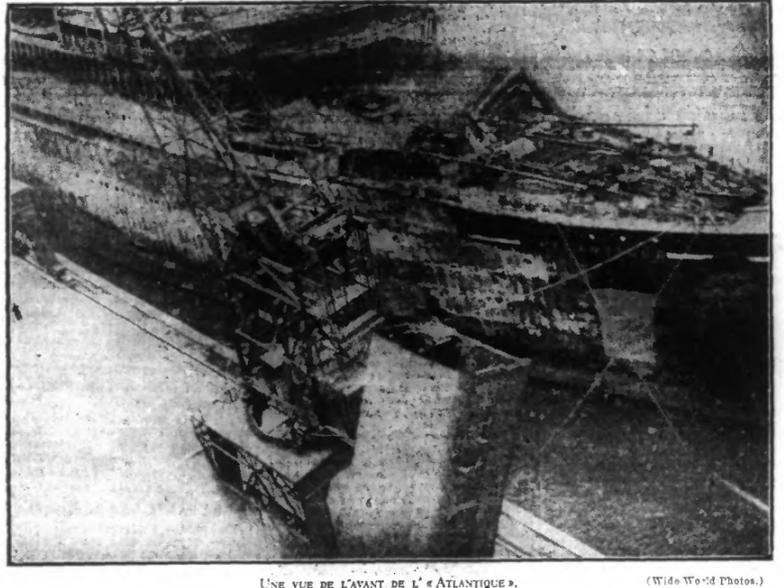
Cette dette, qui s'amortissait dans les meilleures conditions depuis la fin de 1923, a subi pendant les années qui ont suivi une brusque majoration. La dette obligatoire des grands réseaux, la dette de l'Algérie, la dette du protectorat marocain ont suivi le même mouvement.

Poursuivant son exposé, M. Henry Chéron a décrit l'évolution de la Trésorerie durant la même période. Il a, enfin, démontré la nécessité de rapporter désormais aucune charge nouvelle à la Caisse des Dépôts et à la Caisse autonome d'amortissement.

Les experts, après avoir fait figurer dans le budget de 1933 toutes les dépenses d'ordre budgétaire et avoir évalué les recettes d'après les réalités, en tenant compte d'une déduction au raison de la crise, estiment le déficit budgétaire à 10.541.000.000, compte tenu des mesures déjà prises depuis la loi du 15 juillet 1932: le cinquième du budget apparaît donc d'après le chiffre de couverture.

(Lire la suite page 3.)

L'« Atlantique » n'entrera pas en cale sèche mais ira sans doute, à l'exception de ses machines, à la « ferraille »



UNE VUE DE L'AVANT DE L'« ATLANTIQUE ».

(On peut se rendre compte des dégâts causés par l'incendie sur le pont-promenade.)

Cherbourg, 10 janvier. — Contrairement à la décision prise hier par l'amiral Le Dô, l'« Atlantique » n'ira pas en cale sèche. Il n'y entrera sans doute jamais. Telle est la nouvelle qui se répandait hier soir à Cherbourg.

Pourquoi ce revirement? Renseignements pris, le contre-ordre émanait d'un administrateur des « Chargeurs

Réunis » venu à Cherbourg pour s'occuper du paquebot. Ce dernier a déclaré: — A la suite d'une longue conférence nous avons décidé qu'il était inutile de mettre à sec un bateau qui flotte.

Cette décision a été prise, d'après ce que l'on affirme dans les milieux maritimes de Cherbourg, à la demande

des assureurs du bâtiment. Ces assureurs voudraient, en effet, savoir d'abord s'il est possible de réparer le navire. S'il devait être abandonné après en avoir retiré les machines et être livré à la vieille ferraille, il n'y aurait alors qu'à le conduire dans un chantier de démolition.

(Lire la suite page 3.)

Président en qualité de doyen d'âge la séance de rentrée de la Chambre M. Groussau a parlé hier de la nécessité de reviser la Constitution

Voici le texte du discours que M. Groussau, doyen de la Chambre, a prononcé mardi au début de la séance de rentrée de la Chambre:

Mes chers collègues,

L'occasion n'est offerte de m'accuser d'avoir, il y a bientôt un demi-siècle, commis le crime de lèse-majesté à l'égard de la Chambre des Députés de cette époque lointaine, en publiant une brochure intitulée: « Les lois sont-elles bien faites? »

Etant alors, jeune professeur de droit, lecteur très assidu du Journal Officiel, j'avais l'audace de penser et de soutenir que l'art de composer les lois supposait quelque talent dont la souveraineté du peuple ne suffisait pas toujours à doter tous ses représentants. Certes, disais-je, ce n'est pas la bonne volonté qui manque à nos législateurs et les idées ne leur font pas défaut. Les députés laborieux forment une cohorte sacrée pour lancer d'innombrables propositions. Il n'est pas un point de notre législation qui ne soit assésé et, pour ainsi dire, bombardé. Les rudes s'accrochent à eux défilés qui sont renversés, se substituent des constructions plus ou moins habitables, dans lesquelles on se trouve plutôt campé qu'établi, car elles résistent presque toujours moins longtemps que les précédentes.

A l'époque où j'écrivais cette critique, la réorganisation du pouvoir législatif parut nécessaire au Gouvernement et le ministre Floquet proposa la révision de la Constitution de 1875. L'exposé des motifs était également signé de René Goblet, Peyrall, de Freycinet, Lockroy et des autres ministres. Voici les bases qui étaient proposées:

1° Une Chambre des représentants élue par le suffrage universel direct, se renouvelant par tiers tous les deux ans, ce qui permet de supprimer le droit de dissolution et d'ajournement;

2° Un Sénat choisi par le suffrage universel à deux degrés avec des conditions d'âge et d'éligibilité, ayant une autorité de contrôle sur l'ensemble des lois et se renouvelant par tiers tous les deux ans, ce qui permet de supprimer le droit de dissolution et d'ajournement;

3° Quant à la réorganisation des pouvoirs, elle est demandée de tous les côtés. Des journaliers très nombreux de droite et de gauche se sont fait les échos d'une opinion publique unanime en faveur de la révision de la Constitution. Parmi les manifestations les plus remarquables on peut citer un projet de quarante-quatre articles rédigés par des anciens combattants réunis en société sous le titre de « Club social national ». Ils réclament une constitution nouvelle qui donne un Etat fort, des pouvoirs responsables, qui soit la charte des temps nouveaux, afin de bâtir enfin la République française de demain.

4° Parmi les promoteurs de la révision de la Constitution de 1875, il convient de citer avec l'honneur qui

M. ADOLF HITLER A BERLIN

Berlin, 10 janvier. — Le chef recrute qui dirige de Deimold Lipé la campagne électorale du parti national-socialiste, en vue du renouvellement de la Diète de cet Etat, a fait, en automobile, un rapide voyage à Berlin, afin de s'entretenir avec le président du Reichstag, M. Goering qui est revenu, aujourd'hui, de Suède où il était allé voir des parents.

D'après d'autres informations, M. Adolf Hitler serait venu à Berlin, pour y poursuivre les conversations engagées récemment à Cologne entre lui et l'ancien chancelier M. von Papen.

Les milieux politiques berlinois paraissent avoir l'impression, qu'à la suite de ses récentes conversations avec von Papen et les représentants de l'industrie lourde westphalienne, Adolf Hitler soucieux d'éviter une dissolution du Reichstag qu'il le mettrait en fâcheuse posture, chercherait à composer avec le général von Schleicher qu'il accepterait de « tolérer » pendant quelques mois en échange de certaines concessions.

Il ne réclamerait plus la chancelerie, pas plus d'ailleurs que l'exclusivité du pouvoir.

Il se contenterait pour ses lieutenants de la présidence du Conseil de Prusse, de la vice-chancellerie du Reich et d'un autre portefeuille.

Il n'est pas sûr que, dans ces conditions, le Reichstag se réunisse le 24 janvier comme il avait été annoncé. On considère, au contraire, comme possible que sur l'initiative des nazis, le Parlement soit ajourné jusqu'à l'été prochain.

Cependant, il est certain que si le Reichstag se réunissait, le chancelier Schleicher répondrait à l'adoption d'un ordre du jour de méfiance par la dissolution.

LE NOUVEAU PACHA DE FEZ

DE FEZ



Si Mohamed Tazi qui vient d'être nommé pacha de Fez. Il était le premier khalfa du pacha défunct, Si Bouchara El Baghadi.

Visitez la BELGIQUE au moyen de Cartes de Circulation de 5 et de 15 jours comportant des réductions sensibles sur les prix ordinaires OFFICE DES CHEMINS DE FER BELGES 14 rue du 4-Septembre - PARIS

les deux ans, aux mêmes périodes que la Chambre des représentants.

3° Des ministres nommés par le Président de la République pour la durée de la période de renouvellement législatif et pouvant toujours être maintenus, par lui, dans leurs fonctions, ces ministres étant responsables devant le Parlement des décisions qu'ils prennent, et qui peuvent être accusés devant le Sénat et qui peuvent aussi réclamer leur renvoi, par la déclaration formelle, qu'ils ont perdue la confiance de la Nation.

4° Un Conseil d'Etat désigné par le Sénat et la Chambre des députés ayant un rôle consultatif, dans la préparation, la discussion, la rédaction des lois, au point de vue juridique et renfermant des sections plus spécialement chargées d'éclairer les assemblées par des avis officiels sur les grandes questions des intérêts généraux de l'Etat, de l'industrie, du commerce, des arts et de l'agriculture.

5° Le projet de révision de la Constitution fut le 14 février 1889, l'objet d'un ajournement indéfini. Mais les questions ne cessèrent pas de se poser devant les Chambres. Elles ont été soulevées à l'occasion de la révision d'un projet de loi relatif à la loi de 1875.

6° L'indigence de notre Constitution de 1875, formée par un regrettable contraste avec la richesse des déclarations de principes et de droits dans les constitutions de l'Europe moderne qui les ont souvent empruntées au droit public de la France.

7° Quant à la réorganisation des pouvoirs, elle est demandée de tous les côtés. Des journaliers très nombreux de droite et de gauche se sont fait les échos d'une opinion publique unanime en faveur de la révision de la Constitution. Parmi les manifestations les plus remarquables on peut citer un projet de quarante-quatre articles rédigés par des anciens combattants réunis en société sous le titre de « Club social national ». Ils réclament une constitution nouvelle qui donne un Etat fort, des pouvoirs responsables, qui soit la charte des temps nouveaux, afin de bâtir enfin la République française de demain.

8° Parmi les promoteurs de la révision de la Constitution de 1875, il convient de citer avec l'honneur qui

lui est dû, M. Maurice Ordinaire, vice-président du Sénat.

9° Dans une brochure récente qu'il s'impose à l'attention du Gouvernement et des Chambres, M. Ordinaire constate que nous sommes en présence de deux faits d'une extrême gravité: la survivance d'un système politique démodé et l'affaiblissement constant de l'Etat. L'indigence de notre Constitution est l'objet d'une critique très sévère et la faiblesse des pouvoirs organisés est appelée « Le vice constitutionnel ».

10° Voici le tableau des réformes proposées:

11° Prolongation du mandat des députés, droit de dissolution accordé au président du Conseil sur sa seule demande, sans l'avis du Sénat, par le chef de l'Etat; réglementation sensée du droit d'interpellation; réduction des effectifs parlementaires; contrôle de la constitutionnalité des lois, après déclaration des principes à sauvegarder; collaboration du Conseil d'Etat réorganisé et renforcé.

12° Le très intéressant ouvrage de M. le sénateur Maurice Ordinaire est orné d'une remarquable préface de M. Gaston Doumergue, ancien président de la République. Je dois en citer quelques passages:

13° La Constitution de 1875 ne répond pas aux nécessités et aux réalités de l'heure présente. Il importe de prendre garde au développement rapide d'un syndicalisme excessif. On est frappé de l'amplement continu et de plus en plus grand des assemblées sur l'efficacité et sur la souveraineté populaire. Nos lois constitutionnelles ont vu leur efficacité et leur autorité s'affaiblir. Elles ont été adaptées aux conditions nouvelles de notre vie publique.

14° En terminant cet exposé, je tiens à faire remarquer que j'ai soigneusement évité de formuler des conceptions personnelles. Avec la sobriété que je me suis imposée, j'ai seulement